

**OBJET EAU POTABLE
POSE DE REDUCTEURS DE PRESSION SUR LE RESEAU**

**VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF
ET DE LA SUBVENTION DE L'OFFICE DE L'EAU**

GARANTIR UNE EAU DE QUALITE POUR TOUS

Par Délibération du 24 avril 2010, vous avez approuvé le projet de pose de réducteurs de pression sur le réseau d'eau potable et m'avez autorisé à passer 5 marchés avec l'entreprise HYDROTECH RESEAUX, retenue par la Commission d'Appel d'Offres. Vous avez également émis un avis favorable à une demande de subvention auprès de l'Office de l'Eau.

Le coût prévisionnel de l'opération présenté à l'Office de l'Eau était de 1 500 000,00 € HT.

Une analyse du dossier par cet organisme a abouti à une demande de complément d'informations auprès des services de la Ville.

Le coût prévisionnel de l'opération éligible aux subventions a été ramené à 1 042 730,00 € HT.

Lots	Montant du marché (€ H.T.)	Montant non éligible (€ H.T.)	Montant à subventionner (€ H.T.)
LOT N° 1 LA MONTAGNE	216 630 €	39 520 €	177 110 €
LOT N° 2 LACROIX - BRULE	185 355 €	25 040 €	160 315 €
LOT N° 3 DATTIERS - TRINITE - SAINT FRANCOIS	294 935 €	24 840 €	270 095 €
LOT N° 4 ARNOULD - PITON BOIS DE NEFLES	232 730 €	8 070 €	224 660 €
LOT N° 5 BRETAGNE - BELLEVUE 2	225 230 €	14 680 €	210 550 €
TOTAL (€ H.T.)	1 154 880 €	112 150 €	1 042 730 €
TOTAL (€ T.T.C.)	1 253 045 €	121 683 €	1 131 362 €

En effet, dans le cadre de l'aide apportée, au titre de l'amélioration du rendement, par l'Office de l'Eau, celui-ci a exclu de son financement les équipements non installés, suite à des modifications liées à des contraintes techniques.

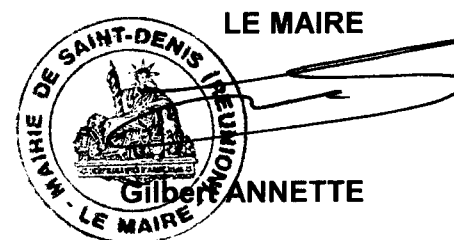
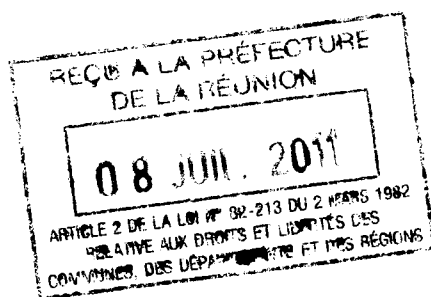
Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est prononcé favorablement sur ce dossier en accordant une subvention de 469 228,50 €, soit 45 % d'une dépense éligible fixée à 1 042 730,00 € HT.

Conformément au règlement interne de l'Office de l'Eau, je vous demande de prendre acte de cette décision en approuvant le nouveau plan de financement de l'opération pour sa partie éligible, comme suit :

Rapport n° 11/4-29

	Dépense publique éligible (€ H.T.)	Taux (%)	Montant (€ H.T.)
Office de l'Eau	1 042 730,00	45%	469 228,50
Part communale (Budget de l'Eau)		55%	573 501,50
COÛT TOTAL			1 042 730,00

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET EAU POTABLE
POSE DE REDUCTEURS DE PRESSION SUR LE RESEAU**

**VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF
ET DE LA SUBVENTION DE L'OFFICE DE L'EAU**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

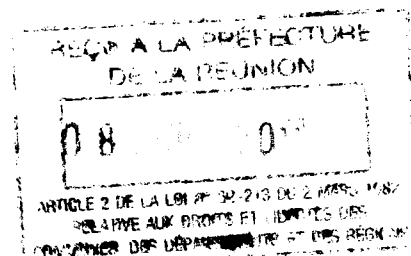
Vu la Délibération n° 10/2-05 du Conseil Municipal en séance du 24 avril 2010 ;

Sur le RAPPORT N° 11/4-29 du Maire ;

Vu le rapport de M. MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



ARTICLE 1 Approuve le nouveau plan de financement de l'opération de renouvellement de réseaux de distribution d'eau potable (programme 2010), prenant en compte la décision de financement de l'Office de l'Eau, comme suit :

	Dépense publique éligible (€ H.T.)	Taux (%)	Montant (€ H.T.)
Office de l'Eau	1 042 730,00	45%	469 228,50
Part communale (Budget de l'Eau)		55%	573 501,50
COUT TOTAL			1 042 730,00

ARTICLE 2 La recette correspondante sera imputée au Budget Annexe Eau, au Chapitre 13/ Article 13118.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 6 JUIL. 2011

LE MAIRE

LE MAIRE - LE MAIRE - bert ANNETTE